

Lorsque vous faites une demande de parcours de scolarisation, le principe de la « **demande générique** » s'applique c'est-à-dire que la situation de votre enfant sera examinée dans sa globalité et qu'une ou plusieurs décisions pourront vous être notifiées.

Autrement dit, les équipes médico-sociales, lors de l'évaluation de la demande, vont **examiner toutes les possibilités** de parcours de scolarisation possibles en faveur de votre enfant :

- AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap),
- Financement matériel pédagogique adapté,
- Orientation en Service d'Education Spéciale ou de Soins à Domicile (SESSAD),
- Orientation en ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), en SEGPA,
- Orientation en établissements médico-sociaux (IME, ITEP).

Ainsi, le parcours estimé comme le **plus adapté à votre enfant vous sera notifié**.

La demande que vous formulez sur le dossier n'est qu'à titre indicatif.

*Par exemple :*

Dans le dossier vous formulez une **demande d'AESH**.

Les équipes d'évaluation vous **notifient une classe ULIS**. Cela signifie qu'elles ont estimé que ce parcours est le plus adapté pour votre enfant.

Vous ne recevrez **pas de notification de refus** AESH mais cette possibilité a été étudiée.

## Rappel des pièces obligatoires

Pour tout dossier, les pièces obligatoires sont :

- ✚ Le **formulaire de demande** complété et signé, *Cerfa 15692\*01*
- ✚ Le **certificat médical** du médecin traitant ou d'un spécialiste, *Cerfa 15695\*01*
- ✚ **Justificatif de domicile**
- ✚ **Justificatif d'identité** : pièce d'identité de l'enfant **et** celle d'un des parents ou copie du livret de famille

**Le dossier ne pourra pas être traité sans la réception de l'ensemble de ces pièces.**



# Vie scolaire ou étudiante

## Le parcours de scolarisation

### Pièces complémentaires déjà en votre possession et jointes avec le dépôt initial du dossier

Certaines pièces complémentaires sont indispensables pour permettre à l'équipe d'évaluation d'appréhender au mieux la situation de votre enfant et d'évaluer le parcours scolaire le plus adapté.

Pour tous les enfants scolarisés : **GEVASco** en première demande ou en réexamen – *formulaire établi par l'équipe pédagogique.*

Pour les enfants scolarisés à domicile : rapport de l'Inspecteur d'académie

✚ *Bilan psychologique chiffré de moins de 2 ans*

- = indispensable pour évaluer les droits à l'orientation en ULIS, SEGPA, au maintien en maternelle, à l'orientation en services ou en établissements médico-sociaux,
- = vivement conseillé pour les autres droits.

✚ *Bilan* des prises en charge (CAMPS, CMP, ergothérapie, psychomotricité, ...), à joindre pour toutes les demandes

✚ *Fiche de compétences scolaires détaillée*, indispensable pour évaluer une orientation en SEGPA

✚ *Argumentaire d'un professionnel (ergothérapeute, orthophoniste, psychomotricité)*, décrivant l'essai concluant du matériel demandé, indispensable pour une demande de matériel pédagogique adapté

✚ Si votre dossier comporte *une demande de renouvellement dans un établissement médico-social déjà fréquenté*, la fiche de synthèse est indispensable.